# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2008

## MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

# **AMENDEMENT**

N° 130

présenté par M. Jacob, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques, et M. Poignant

#### **ARTICLE 16**

À l'alinéa 1, après le mot :

« renforcement »,

insérer les mots:

«, après évaluation, ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que le dispositif des certificats d'économie d'énergie doit d'abord faire l'objet d'une évaluation avant d'être étendu.